Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement
Université de Bordeaux

Accréditation 2022-2027

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC 2026 - 2027

Master 1 - Santé publique		Page	Responsables
• M1 Santé publique - en présentiel	modifié	3	Elise Verpillot
• M1 Santé publique - via internet	modifié	9	Marta Avalos
• M1 Santé publique et politiques de santé	création	16	Jérôme Wittwer & Tonya Tartour
Master 2 - Santé publique (présentiel) :	**9 parcours**		
• Parcours Epidémiologie (EPI)	modifié	20	Linda Wittkop
• Parcours Biostatistique (BIOSTAT)	modifié	24	Anaïs Rouanet
• Parcours Systèmes d'information et technologies informatiques pour la santé (SITIS)	modifié	28	Fleur Mougin & Romain Greffié
• Parcours Management des Organisations Médicales et Médico-Sociales (MOMMS)	modifié	32	Nabil Bikourane
• Parcours Promotion de la Santé (PROMS)	modifié	35	François Alla
• Orientation Développement Social (DS)			François Alla
• Orientation Coordination Territoriale et Education Thérapeutique du Patient (CTETP)			Reda Salamon
• Parcours Santé travail Environnement (STE)	modifié	41	Isabelle Baldi Ghislaine Bouvier
• Parcours Santé Globale dans les Suds - Santé Mondiale (SGS-SM)	modifié	44	Renaud Becquet Mélanie Plazy
• Parcours Cadre de Santé - Manager (CSM)	modifié	49	Matthieu Sibé
• Parcours Public Health Data Science (PHDS)	modifié	53	Vianney Jouhet
Master 2 - Santé publique (e-learning) :	**2 parcours**		
• Parcours Santé publique en e-learning (e-SP)	modifié	59	Gaëlle Coureau
• Parcours Promotion de la santé et santé communautaire - ePSSC (en EAD et en espagnol)	supprimé		Anna Rivadeneyra

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences – MCCC

2026-2027

Master 1 - SANTE PUBLIQUE

Modalité en présentiel

Validation de l'année de formation

Pendant cette première année de Master, chaque étudiant devra suivre et valider :

- 3 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC) obligatoires (soit 8 unités d'enseignement (UE))
- 2 BCC de pré-spécialisation (soit 4 UE) selon son choix de parcours en deuxième année de Master
- 1 BCC – Ouverture : renforcement des compétences transverses en Santé Publique (2 UE au choix hors UE déjà suivies dans les BCC de pré-spécialisation).

Les BCC obligatoires sont validés quand toutes les UE de ces BCC sont validées ou compensées et que la moyenne générale à ce BBC est supérieure ou égale à 10/20.

Pour les BCC de pré-spécialisation, il faut valider ou compenser 2 UE par BCC et obtenir une moyenne générale pour le BCC supérieure ou égale à 10/20.

Les BCC ne se compensent pas entre eux. La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'UE et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Sessions d'examen et règles de validation

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique.
Deux sessions d'examen sont organisées par semestre.
La première session d'examen est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné.
La deuxième session est organisée au plus tard au moment de la soutenance des rapports de stage.

Les UE peuvent être évaluées par :

- Un contrôle continu
- Un examen terminal
- Un contrôle continu + un examen terminal

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note moyenne totale à cette UE supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis.

Les UE validées sont acquises et capitalisables.

Le stage (UE STG 102) fait l'objet d'une validation finale sous forme d'un mémoire écrit avec soutenance orale devant un jury composé des membres de l'équipe pédagogique et des tuteurs.

NB : Un stage facultatif pourra également être réalisé sur la période de l'année universitaire (sans note, sans délivrance d'ECTS, sans soutenance ni mémoire). La signature d'une convention sera obligatoire.

Session 1

Pas de compensation possible. Toute UE avec une moyenne inférieure à 10/20 à l'issue de la session 1 doit être repassée en session 2 (session de rattrapage).

Pour les UE non validées en session 1 :

UE évaluée par contrôle continu et contrôle terminal :

- Le candidat ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note finale retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.
- UE évaluée uniquement par épreuve écrite : une épreuve écrite ou orale sera proposée en session 2, en présentiel ou à distance.
- UE évaluée uniquement par contrôle continu : une épreuve écrite ou orale sera proposée en session de rattrapage.

Absence aux examens :

Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.
Règles de compensation en session 2.

A l'issue de la deuxième session, une UE non validée peut être compensée avec les UE du même BCC si la note de l'UE est supérieure ou égale à 8/20 et si la moyenne sur l'ensemble des UE du BCC (hors UE de stage STG 103) est supérieure ou égale à 10/20.

L'UE stage (STG103) ne rentre pas dans le système de compensation et doit être validée avec une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Blocs de connaissances et de Compétences obligatoires composés d'UE Socles

BCC1 - Enjeux et contexte de la Santé publique – 15 ECTS							
N° UE	**Type UE et semestre**	**Intitulé**	**Volume horaire**	**Coeff**	**Modalités d'examen**	**Crédits ECTS**	**Responsables**
PSP101	Obligatoire Socle Semestre 1	Fondamentaux en Santé publique	60h	2	Contrôle continu : Anglais : 0,5 Et Santé Publique : (0.20) Contrôle terminal 1h30* : Santé Publique : (0.30) -	6	Partie Santé Publique : Simone Mathoulin-Pelissier Florence Francis Partie Anglais: Susan Becaas
ECO101	Obligatoire Socle Semestre 1	Régulation économique des systèmes de Santé et Politique de Santé	45h	2	Contrôle continu (0.3) Contrôle terminal 3H* (0.7)	6	Elise Verpillot
SHS101	Obligatoire Socle Semestre 1	Sciences humaines et sociales	32h	1	Contrôle continu (0.6) Contrôle terminal 3H* (0.4)	3	Réda Salamon Fiona Gédéon-Achi
BCC2 - Méthodes en Santé publique – 15 ECTS							
EPISTA101	Obligatoire Socle Semestre 1	Approche quantitative en Santé publique	74h	2	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2H30* (0,6)	6	Pierre Joly Fleur Mougin
ENQ101	Obligatoire Socle Semestre 1	Enquête en Santé publique : Méthodes pour le recueil des données et leur gestion informatique	55h	2	Contrôle continu (0.5) Contrôle terminal 3h* (0.5)	6	Valérie Kiewsky Mélanie Plazy Ana Rivadeneyra
SHS102	Obligatoire Socle Semestre 1	Indicateurs sociodémographiques et Santé	32h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2H* (0,6)	3	Christophe Bergouignan Jérôme Wittwer

BCC3 - Insertion professionnelle et initiation à la Recherche – 12 ECTS							
N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coeff	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
STG101	Optionnelle Socle Semestre 2	Projet tutoré et initiation à la recherche	20h	1	Contrôle continu	3	Elise Verpillot

STG102	Optionnelle Socle Semestre 2	Engagement étudiant	20h	1	Contrôle continu	3	Valérie Kiewsky
STG103	Obligatoire Socle Semestre 2	Stage d'insertion professionnelle en Santé Publique	5 h théoriques stage : 8 semaines soit 40 jours (280 h minimum)	3	Rédaction d'un rapport de stage Soutenance orale Evaluation du maître de stage	9	Elise Verpillot

* Dans le cas où le contrôle terminal aurait lieu à distance, cette durée est susceptible d'être modifié

Blocs de connaissances et de compétences de pré-spécialisation composés d'UE de personnalisation

BCC4 - Gestion des organisations sanitaires et médico-sociales - 6 ECTS							
N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coeff	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
GES101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Management des hommes et des organisations	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Matthieu Sibé
GES102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Comptabilité générale et financière	30h	1	Contrôle continu	3	Nabil Bikourane

BCC5 - Fondamentaux pour l'informatique en Santé - 6 ECTS							
N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coeff	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
INF101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Système de Gestion de Bases de données en santé	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H30* (0,7)	3	Valérie Kiewsky
INF102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Algorithmique et Programmation	30h	1	Contrôle continu	3	Valérie Kiewsky
BCC6 - Méthodologie de projets en promotion de la Santé et techniques qualitatives - 6 ECTS							
N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coeff	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
PROM101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Promotion de la santé	30h	1	Contrôle continu	3	Delphine Couralet
QUAL101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Approche qualitative en Santé publique	30h	1	Contrôle continu	3	Christine Quélier
BCC7 –Méthodes d'analyse en épidémiologie - 6 ECTS							
N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef F	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
EPI101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Mise en application des bases en épidémiologie	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H30* (0,7)	3	Gaëlle Coureau
STA101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Tests d'hypothèses et régression linéaire	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 3H* (0,7)	3	Karen Leffondré
BCC8 – Biostatistique - 6 ECTS							

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
STA102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Méthodes factorielles et Classification	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Robin Genuer
STA103	Optionnelle	Outils de simulations en biostatistiques	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Anaïs Rouanet

* Dans le cas où le contrôle terminal aurait lieu à distance, cette durée est susceptible d'être modifiée

BCC9 – Santé publique (2 UE au choix) - 6 ECTS

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
PSP102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Introduction à l'évaluation en santé	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Simone Mathoulin-Pelissier Vincent Thévenet
PSP103	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Connaissance du secteur médical et médico-social	30h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2H* (0,6)	3	Matthieu Sibé Clémence Thébaud
PSP104	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Public health communication in English	30h	1	Contrôle continu	3	Susan Becaas
PSP105	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Bases médicales en Santé Publique	30h	1	Contrôle continu	3	Vincent Thévenet M-A. Vandenhende
PSP106	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Fondamentaux de droit appliqué à la santé publique	30h	1	Contrôle terminal 2H*	3	Thierry Meneau
STE101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Bases en Santé Travail Environnement	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Lucie de Graaf

BCC 10 – Ouverture : renforcement des compétences transverses en Santé Publique
(2 UE au choix hors UE déjà suivies dans les BCC de pré-spécialisation)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
GES101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Management des hommes et des organisations	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Matthieu Sibé Elise Verpillot
GES102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Comptabilité générale et financière	30h	1	Contrôle continu	3	Nabil Bikourane
INF101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Système de Gestion de Bases de données en santé	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H30* (0,7)	3	Valérie Kiewsky
INF102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Algorithmique et Programmation	30h	1	Contrôle continu	3	Valérie Kiewsky
PROM101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Promotion de la santé	30h	1	Contrôle continu	3	Delphine Couralet
QUAL101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Approche qualitative en Santé publique	30h	1	Contrôle continu	3	Christine Quélier
EPI101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Mise en application des bases en épidémiologie	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H30* (0,7)	3	Gaëlle Coureau

STA101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Tests d'hypothèses et régression linéaire	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 3H* (0,7)	3	Karen Leffondré
STA102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Méthodes factorielles et Classification	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Robin Genuer
STA103	Optionnelle	Outils de simulations en biostatistiques	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Anaïs Rouanet
PSP102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Introduction à l'évaluation en santé	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Simone Mathoulin-Pelissier Vincent Thévenet
PSP103	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Connaissance du secteur médical et médico-social	30h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2H* (0,6)	3	Matthieu Sibé Jérôme Wittwer
PSP104	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Public health communication in English	30h	1	Contrôle continu	3	Susan Becaas
PSP105	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Bases médicales en Santé Publique	30h	1	Contrôle continu	3	Vincent Thévenet M-A. Vandenhende
PSP106	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Fondamentaux de droit appliqué à la santé publique	30h	1	Contrôle terminal 2H*	3	Thierry Meneau
STE101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Bases en Santé Travail Environnement	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Lucie de Graaf

* Dans le cas où le contrôle terminal aurait lieu à distance, cette durée est susceptible d'être modifiée

Isped

Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026-2027

Master 1 - SANTE PUBLIQUE
Modalité via Internet

Organisation de l'année

Les enseignements de la 1ère année de Master Santé Publique e-learning sont organisés en 14 Unités d'Enseignement (UE) au sein de 5 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC), l'UE stage ne faisant partie d'aucun BCC.

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- Un examen terminal
- Un contrôle continu + un examen terminal

Le contrôle continu peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale, ou d'une combinaison de ces épreuves
L'examen terminal peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre.
La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné.
La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier et du second semestre au plus tard au moment de la soutenance des mémoires de stage.

Absence aux examens :

Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Les soutenances de stage ont lieu en juin/juillet.

Modalités de l'examen terminal session 1 et 2 :

Surveillée (avec présence obligatoire sur site d'examen ou par visioconférence) ou non surveillée,
La modalité surveillée par visioconférence peut être accordée par la responsable de la formation et les responsables de l'UE :
De manière individuelle selon la situation de l'étudiant et dans le cas où celui-ci peut assurer les conditions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il s'agit d'une dérogation exceptionnelle qui peut être accordée uniquement dans le cas où l'étudiant a déjà participé à des épreuves sur site.
Appliquée à l'ensemble de la promotion si nécessaire

Dans tous les cas il faudra :

Disposer d'une connexion internet fiable et d'une salle où l'étudiant est seul, sans risque d'être dérangé.
Disposer d'une webcam, d'une imprimante/scanner (il est toutefois possible de visualiser le sujet sur écran, rédiger sur papier libre, et utiliser une application scanner installée sur téléphone portable).
Effectuer les tests de matériel et connexion qui lui seront indiqués, suivre les instructions qui seront précisées, respecter les horaires.
Envoyer sa copie scannée dès la fin de l'épreuve par mail et la déposer sur la plateforme d'enseignement. Un accusé de réception sera envoyé. Il revient à l'étudiant de vérifier rapidement le document envoyé et de contacter dans la journée le responsable si une erreur est identifiée.

Règles de validation des UE

Session 1

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).

Une UE est validée si la note moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'UE est compensée ou non validée (voir règles de compensation). En cas de non validation, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2 (session de rattrapage).

Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.

Pour le stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de compensation

Les UE du BCC1 ne se compensent par entre elles que ce soit en session 1 ou 2.
Pour les autres BCC, la compensation se fait au sein de chaque BCC tel que décrit ci-dessous.
Les BCC ne se compensent pas entre eux.
L'UE stage (eSTG201) ne rentre pas dans le système de compensation.

Session 1
Pour les UE du BCC1 : chaque UE doit obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 en session 1 pour être validée.

Pour les autres BCC, la compensation d'une UE non validée n'est possible que si la note de l'UE est supérieure ou égale à 9/20 en session 1 et que l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 pour le BCC de ladite UE

Session 2
Pour les UE du BCC1 : chaque UE doit obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 en session 2 pour être validée.

Pour les autres BCC, la compensation d'une UE non validée en session 2 n'est possible que si la note de l'UE est supérieure ou égale à 8/20 et que l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 pour le BCC de ladite UE

Règles de validation des BCC

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

- Toutes les UEs qui le composent sont validées ou compensée en session 1

OU

- À l'issue de la session 2, si toutes les UEs qui le composent sont validées ou compensée en session 2
- La moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation de l'année (Master 1)

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

BLOC de COMPETENCES	UE obligatoires	Responsables	Semestre
BCC1 Expliquer les bases de la santé publique, communiquer à l'internationale, et mettre en pratique une revue de la littérature 09 ECTS, 80h	ePSP101 Fondamentaux en santé publique 6 ECTS 60 heures	Santé publique : Mélanie Plazy Anglais : Susan Becaas	Semestre 1
	eSTG101 Méthodologie de la revue de la littérature 3 ECTS 20 h	Laure Berthelet Mélanie Plazy	Semestre 2
BCC2 Expliquer les principes de l'épidémiologie et réaliser des analyses statistiques standard de données épidémiologiques 15 ECTS, 150h	eEPISTA101 Approche quantitative en Santé Publique 6 ECTS 60h	Marta Avalos-Fernandez Morgane Menant	Semestre 1
	eEPI101 Mise en application des bases en épidémiologie 3 ECTS 30h	Gaëlle Coureau	Semestre 2
	eSTA101 : Méthodes statistiques en santé 3 ECTS 30h	Marta Avalos-Fernandez	Semestre 2
	eSTA102 Méthodes statistiques de régression en épidémiologie 3 ECTS 30h	Marta Avalos-Fernandez	Semestre 2
BCC3 Concevoir une enquête, rédiger son protocole et implémenter le traitement informatique des données 9 ECTS, 90h	eENQ101 Enquête en Santé Publique : Méthodes pour le recueil des données et leur gestion informatique 6 ECTS 60h	Valérie Kiewsky Mélanie Plazy	Semestre 1
	eINF101 Système de Gestion de Bases de données en santé 3 ECTS 30h	Fleur Mougin	Semestre 2
BCC4 Identifier les enjeux des politiques de santé, de la régulation des systèmes de santé et de l'évaluation en santé 9 ECTS, 90h	eECO101 Régulation économique des systèmes de santé 6 ECTS 60 heures	Clémence Thébaud	Semestre 1
	ePSP102 Introduction à l'évaluation en Santé 3 ECTS 30h	Simone Mathoulin-Pelissier Vincent Thévenet	Semestre 2
BCC5 Appliquer les fondements des SHS en santé publique, comprendre les principes de la promotion de la santé 9 ECTS, 90h	eSHS101 Sciences humaines et sociales 3 ECTS 30h	Réda Salamon Fiona Gédéon-Achi	Semestre 1
	eSHS102 Indicateurs sociodémographiques et santé 3 ECTS 30h	Jérôme Wittwer, Christophe Bergouignan	Semestre 1
	ePROM101 Promotion de la santé 3 ECTS 30h	Fiona Gédéon-Achi	Semestre 2
UE Stage Mettre en pratique les compétences en	eSTG201 Insertion professionnelle en santé publique - Stage ou Mission au sein de la structure qui emploie le stagiaire ou Projet d'entreprenariat	Marta Avalos-Fernandez	Semestre 2

santé publique dans le monde professionnel	9 ECTS 280h ou plus.		

	S1 – Socle commun de connaissances en santé publique							
	N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables EAD
BCC1 Expliquer les bases de la santé publique, communiquer à l'internationale, et mettre en pratique une revue de la littérature	ePSP 101	Obligatoire	Fondamentaux en santé publique	60h	2	Contrôle continu 0.75: partie anglais (0,5) + partie Santé Publique (0.20) Contrôle terminal Santé Publique : 1h30*- Coeff (0.30)	6	Santé publique : Mélanie Plazy Anglais : Susan Becaas
BCC2 Expliquer les principes de l'épidémiologie et réaliser des analyses statistiques standard de données épidémiologiques	eEPISTA101	Obligatoire	Approche quantitative en santé publique	60h	2	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2H30* (0,6)	6	Marta Avalos-Fernandez Morgane Menant
BCC3 Concevoir une enquête, rédiger son protocole et implémenter le traitement informatique des données	eENQ 101	Obligatoire	Enquête en santé publique : Méthodes pour le recueil des données et leur gestion informatique	60h	2	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 3H00* (0,6)	6	Valérie Kiewsky Mélanie Plazy
BCC4 Identifier les enjeux des politiques de santé, de la régulation des systèmes de santé et de l'évaluation en santé	eECO 101	Obligatoire	Régulation économique des systèmes de santé	60h	2	Contrôle continu (0.2) Contrôle terminal 3H* (0.8)	6	Clémence Thébaut
BCC5 Appliquer les fondements des SHS en santé publique, comprendre les principes de la promotion de la santé	eSHS 101	Obligatoire	Sciences humaines pour la santé publique	30h	1	Contrôle continu (0.6) : Partie Psychologie / Sciences de l'éducation : 0.4 (travail de groupe) + Partie Sociologie / Anthropologie : 0.2 travaux individuels Contrôle terminal 3H* (0.4)	3	Réda Salamon Fiona Gédéon-Achi
	eSHS 102	Obligatoire	Indicateurs sociodémographiques et santé	30h	1	Contrôle continu : 1h (0.4) Contrôle terminal 2h* (0.6)	3	Jérôme Wittwer Christophe Bergouignan

	S2 – Socle commun de connaissances en santé publique							
	N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables EAD
BCC1 Expliquer les bases de la santé publique, communiquer à l'internationale, et mettre en pratique une revue de la littérature	eSTG101	Obligatoire	Projet tutoré : Méthodologie de la revue de la littérature	20h	1	Rédaction d'un rapport de la revue de la littérature. Appréciation de l'encadrant, des pairs et auto-évaluation sur la capacité à s'inscrire dans un groupe de travail	3	Laure Berthelet Mélanie Plazy
BCC2 Expliquer les principes de l'épidémiologie et réaliser des analyses statistiques standard de données épidémiologiques	eEPI101	Obligatoire	Mise en application des bases en épidémiologie	30h	1	Contrôle continu (0.3) Contrôle terminal 2H30* (0.7)	3	Gaëlle Coureau
	eSTA101	Obligatoire	Tests statistiques	30h	1	Contrôle continu (0.3) Contrôle terminal 2H* (0.7)	3	Marta Avalos-Fernandez
	eSTA102	Obligatoire	Méthodes statistiques de régression en épidémiologie	30h	1	Contrôle continu (0.3) Contrôle terminal 2H* (0.7)	3	Marta Avalos-Fernandez
BCC3 Concevoir une enquête, rédiger son protocole et implémenter le traitement informatique des données	eINF101	Obligatoire	Système de Gestion de Bases de données en santé	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H30* (0,7)	3	Fleur Mougin
BCC4 Identifier les enjeux des politiques de santé, de la régulation des systèmes de santé et de l'évaluation en santé	ePSP102	Obligatoire	Introduction à l'évaluation en santé	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal de 2H* (0.7)	3	Simone Mathoulin-Pelissier Vincent Thévenet
BCC5 Appliquer les fondements des SHS en santé publique, comprendre les principes	ePROM101	Obligatoire	Promotion de la santé	30h	1	Contrôle continu (0,5) Contrôle terminal (0,5)	3	Fiona Gédéon-Achi

de la promotion de la santé								
UE Stage	eSTG201	Obligatoire	Stage d'insertion professionnelle en Santé Publique	280h (Minimum 8 semaines Soit 40 jours)	3	Rédaction d'un rapport de stage Soutenance orale Appréciation du maître de stage	9	Marta Avalos-Fernandez

*Dans le cas où le contrôle terminal aurait lieu à distance, cette durée est susceptible d'être modifiée

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026-2027

Master 1 Santé publique

Parcours Santé publique et politiques de Santé

Validation de l'année de formation

Pendant cette première année de Master, chaque étudiant devra suivre et valider :
5 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC) obligatoires (soit 12 unités d'enseignement (UE))

Les BCC obligatoires sont validés quand toutes les UE de ces BCC sont validées ou compensées et que la moyenne générale à ce BBC est supérieure ou égale à 10/20.

Les BCC ne se compensent pas entre eux. La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Sessions d'examen et règles de validation

Le Master de Santé Publique, parcours Santé publique et politiques de santé est organisé conjointement avec Sciences Po Bordeaux. Une convention en détermine les modalités de collaboration. Les enseignements de certains BCC sont portés par l'Isped (BCC 1, 2 et 3) et d'autres sont portés par Sciences Po Bordeaux (BCC 4 et 5). Les modalités de validation et de compensation des UE qui les composent sont différentes et précisées ci-après.

1) Pour les UEs et BCC portés par Isped université de Bordeaux (BCC 1, 2 et 3)

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les modalités sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre.
La première session d'examen est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session est organisée au plus tard au moment de la soutenance des rapports de stage.

Les UE peuvent être évaluées par :

- un contrôle continu
- un examen terminal
- un contrôle continu + un examen terminal

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note moyenne totale à cette UE supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis.

Les UE validées sont acquises et capitalisables.

Pour la session 1, pas de compensation possible. Toute UE avec une moyenne inférieure à 10/20 à l'issue de la session 1 doit être repassée en session 2 (session de rattrapage).

Pour les UE non validées en session 1, une deuxième session est proposée :

- UE évaluée par contrôle continu et contrôle terminal :
 Le candidat ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note finale retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.
- UE évaluée uniquement par épreuve écrite : une épreuve écrite ou orale sera proposée en session 2, en présentiel ou à distance.
- UE évaluée uniquement par contrôle continu : une épreuve écrite ou orale sera proposée en session de rattrapage.

A l'issue de la deuxième session, une UE non validée peut être compensée avec les UE du même BCC si la note de l'UE est supérieure ou égale à 8/20 et si la moyenne sur l'ensemble des UE du BCC (hors UE de stage STG 102) est supérieure ou égale à 10/20

2) Pour les UE et BCC portés par Sciences Po Bordeaux (BCC 4 et 5)

Le règlement des études voté en CA de Sciences Po Bordeaux précise les modalités de validation des UE et BCC relevant de la gestion de Sciences Po Bordeaux.

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les modalités sont précisées dans le tableau ci-après.

Les UE peuvent être évaluées par :

- un contrôle continu
- un examen terminal

Ces évaluations peuvent prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser seul ou en groupe, d'un rapport écrit à rendre, et/ou d'une présentation orale.

Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année, une session 1 et une session 2 (dite session de « rattrapage »). Certaines UEs ne sont pas ouvertes à cette session de rattrapage (voir tableau ci-après).

Les UE sont compensables à l'intérieur d'un même BCC, en session 1 et en session 2.

Un BCC est validé si l'élève a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur l'ensemble des UEs du BCC affectées de leur coefficient. Les BCC ne sont pas sont compensables entre eux.

Les élèves qui n'ont pas obtenu une moyenne de 10/20 à l'un des BCC à l'issue des délibérations de la première session, doivent repasser en session de rattrapage les UEs ouvertes au rattrapage. (voir tableau ci-après)

Les élèves doivent repasser l'examen de l'UE du ou des BCC où ils ont obtenu une note inférieure à 10/20, sauf pour les enseignements évalués par contrôle continu.

Lorsque les élèves ne remplissent pas les conditions requises à l'issue de la seconde session, ils sont, après délibération du jury d'examen, admis à redoubler ou ajournés définitivement.

Absence aux examens :

1) pour les UE portées par Isped université de Bordeaux :

Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

2) pour les UE portées par Sciences Po Bordeaux :

Un élève absent à une épreuve, ou ayant rendu son devoir sur l'ENT hors délai, est considéré comme défaillant. Si cette absence survient en 1ère session, l'élève est renvoyé en 2ème session. Si cette absence intervient à la 2ème session, l'élève est soit admis à redoubler soit définitivement ajourné.

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
BCC portés par Isped Université de Bordeaux							
BCC1 - Enjeux et contexte de la santé publique							
psPSP101	Obligatoire S1	Fondamentaux de Santé publique	35h	2	Contrôle continu : (0,4) Contrôle terminal 1h30 : (0,6)	3	Simone Mathoulin-Pelissier
psECO101	Obligatoire S1	Régulation économique des systèmes de Santé	45h	2	Contrôle continu (0.3) Contrôle terminal 3h (0.7)	6	Elise Verpillot Jérôme Wittwer
BCC2 - Méthodes en santé publique 1							
psEPISTA101	Obligatoire S1	Approche quantitative en Santé publique	74h	2	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2h30 (0,6)	6	Pierre Joly Fleur Mougin Marianne Savès

psSHS102	Obligatoire S1	Indicateurs sociodémographiques et Santé	32h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2h (0,6)	3	Christophe Bergouignan Jérôme Wittwer
BCC3 - Méthodes en santé publique 2							
psPSP102	Obligatoire S2	Introduction à l'évaluation en santé	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2h (0,7)	3	Simone Mathoulin-Pelissier Vincent Thévenet
psPSP103	Obligatoire S2	Connaissance du secteur médical et médico-social	30h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2h (0,6)	3	Matthieu Sibé Clémence Thébaut
psPSP105	Obligatoire S2	Bases médicales en Santé Publique	30h	1	Contrôle continu	3	Vincent Thévenet M-A. Vandenhende
BCC portés par Sciences Po Bordeaux							
BCC4 – Gouvernance de l'action publique 1							
psAPP101	Obligatoire Annuel	Analyse des politiques publiques	36h	1	Contrôle terminal 1h par enseignement	6	Sébastien Chailleux Côme Salvaire
psCOM101	Obligatoire Annuel	Communiquer en anglais	36h	1	Contrôle continu sans rattrapage	6	Caroline Wilde
BCC5 – Gouvernance de l'action publique 2							
psCOM102	Obligatoire Annuel	Communiquer en santé publique	39h	1	Pour LV2 : Contrôle continu sans rattrapage Pour évènements : contrôle continu sans rattrapage	6	Eva Kastenhüber Tonya Tartour
psSOC101	Obligatoire Annuel	Sociologie des organisations et grands enjeux contemporains	54h	1	Sociologie des organisations : Contrôle terminal : 1h Conférence Grands enjeux contemporains : Contrôle continu sans rattrapage Grand oral : Examen oral	6	Tonya Tartour
psGES101	Obligatoire Annuel	Pilotage et gestion de projet	24h	1	Projet tutoré : Contrôle continu sans rattrapage Évaluation dans le pilotage : contrôle continu sans rattrapage	9	Tonya Tartour Emmanuelle Fourneyron

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026 – 2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours Epidémiologie

Organisation de l'année

Les enseignements de l'année ou du parcours Epidémiologie sont organisés en 10 Unités d'Enseignement (UE) au sein de 3 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- Un contrôle continu (CC)
- Un examen terminal
- Un CC + un examen terminal

Le CC peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser seul ou en groupe, d'un rapport écrit à rendre, et/ou d'une présentation orale.

L'examen terminal peut prendre la forme d'un examen sur table ou en salle informatique, d'un rapport écrit individuel et/ou d'une présentation orale individuelle.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre au plus tard au moment de la soutenance de stage.

Absence aux examens : toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Les soutenances de stage ont lieu, fin juin (de préférence) ou en septembre.

Règles de validation des UE

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre
- La note du CC, et
- La note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).

Une UE est validée en session 1 si la note moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2.

Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2

Les épreuves de la session 2 peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit.
Pour les UE évaluées par un CC et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre
- La note de l'examen terminal en session 2, et
- La moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.

Pour le stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de compensation

La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la session 2.

Une UE non validée à l'issue de session 2 peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.

L'UE stage ne rentre pas dans le système de compensation.

Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Règles de validation des BCC

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

- Toutes les UEs qui le composent sont validées,
 OU
- À l'issue de la session 2, la moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation du diplôme (Master 2)

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé des responsables du parcours de Master et des UE et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

N° UE	Type UE	Intitulé	Coeff	Modalités d'examen Session 1	ECTS	Responsables	Nombre d'heures de cours étudiant
BBC1 : Concevoir et analyser une étude épidémiologique 21 ECTS, 201,5h							
STA201	UE obligatoire Semestre 3	Bases en biostatistique et informatique	1	Examen terminal	3	K. Leffondré	22h (+ 30h en EAD)
EPI201	UE obligatoire Semestre 3	Conception et analyse des études de cohorte	2	Contrôle continu (2/5) + Examen sur table de 3h (3/5)	6	L. Wittkop	70h
EPI202	UE obligatoire Semestre 3	Conception et analyse des études cas-témoins	2	Contrôle continu (2/5) + Examen sur table de 3h (3/5)	6	K. Leffondré	41,5h
RCL201	UE obligatoire Semestre 3	Conception et analyse des études expérimentales	2	Contrôle continu (2/5) + Examen sur table de 3h (3/5)	6	E. Lhomme	44.5h
BCC2 : Concevoir un système de surveillance et une enquête de terrain, et se spécialiser dans un domaine de la santé publique 9 ECTS, 83h							
PSP201	UE obligatoire Semestre 3	Surveillance et investigation en santé publique	2	2 Contrôles continus (50% chacun)	6	F. Dabis M. Altmann	53h
+1 UE au choix parmi ces 3 :							
STA208	UE optionnelle Semestre 4	Méthodes en inférence causale	1	Examen terminal	3	K. Leffondré C. Proust-Lima	30h
FSP101	UE optionnelle Semestre 4 (obligatoire pour les étudiants n'ayant pas suivi de M1 en santé publique)	Fondamentaux en Santé Publique	1	Examen terminal (QCM – 1h)	3	S.Mathoulin Pelissier	30h
STA307	UE optionnelle Semestre 4	Analyse de données génomiques	1	Examen sur table de 2H	3	I.Caro D-A Trégouët	30h
BCC3 : Elaborer, justifier, et répondre à une question de recherche 30 ECTS, 48h + 20 semaines							
STG202	UE obligatoire Semestre 3	Synthèse et conception des études épidémiologiques	1	Examen terminal	3	L. Wittkop	45h
STG301	UE obligatoire Semestre 4	Stage	9	Rédaction d'un mémoire + Soutenance orale	27	L Wittkop	12h + 20 semaines minimum

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026-2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours Biostatistique

Organisation de l'année

Les enseignements du parcours Biostatistique sont organisés en 11 Unités d'Enseignement (UE) au sein de 4 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- Un contrôle continu,
- Un examen terminal,
- Un contrôle continu + un examen terminal.

Le contrôle continu peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale, d'une lecture critique d'articles scientifiques.
L'examen terminal prend la forme d'une épreuve écrite.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre au plus tard au moment de la soutenance des mémoires/rapports de stage/d'apprentissage.
Absence aux examens : toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.
Les soutenances de stage ont lieu en septembre, avec éventuellement une soutenance anticipée en juin/juillet pour les candidats à une école doctorale.

Règles de validation des UE

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).

Une UE est validée si la note moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2 (session de rattrapage).

Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2

Les épreuves de la session 2 peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 doit repasser l'UE en deuxième session.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.

Pour le stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de compensation

La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la deuxième session.
Une UE non validée à l'issue de la deuxième session peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.
L'UE stage ne rentre pas dans le système de compensation.
Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Règles de validation des BCC

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

- Toutes les UEs qui le composent sont validées
 OU
- À l'issue de la session 2, la moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation du diplôme

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Semestre 3 (27ECTS)

Blocs de connaissances et de compétences obligatoires

BCC1 – Maîtriser les bases en santé publique et en biostatistique, savoir communiquer en anglais, maîtriser l'approche bayésienne. 2 UE obligatoires + 1 UE au choix. - 12 ECTS

	Type UE	N° UE	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
STA104	UE obligatoire	Bases en Biostatistique	39h	2	• Contrôle continu	6	R. Genuer
COM203	UE obligatoire	Communication et anglais scientifique	30h	1	• Contrôle continu	3	S. Birch-Bécaas
STA305	UE Au choix	Méthodes bayésiennes et méthodes numériques pour la statistique	33h	1	• Contrôle continu (1/3) Epreuve écrite (2/3) 3 heures	3	A. Rouanet
FSP101	UE Au choix	Fondamentaux en Santé Publique	30h	1	• Epreuve finale individuelle sous forme de QCM (1h)	3	S. Mathoulin-Pelissier

BCC2 – Maîtriser et savoir mettre en œuvre les principales méthodes et modélisations en biostatistique – 4 UE obligatoires – 15 ECTS

	Type UE	N° UE	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
STA203	UE obligatoire	Modélisation statistique et stratégie d'analyse	60h	2	• Contrôle continu (1/3) • Epreuve écrite (2/3) 3 heures	6	A. Alioum
STA205	UE obligatoire	Analyse de données de survie	33h	1	• Contrôle continu (1/3) • Epreuve écrite (2/3) 3 heures	3	P. Joly
STA207	UE obligatoire	Analyse de données catégorielles	30h	1	• Contrôle continu (1/3) • Epreuve écrite (2/3) 3 heures	3	A. Alioum
STA301	UE obligatoire	Analyse de données de grande dimension	33h	1	• Contrôle continu (1/3) Epreuve écrite (2/3) 3 heures	3	R. Genuer
STA302	UE obligatoire	Analyse de données longitudinales et groupées	36h	1	• Contrôle continu (1/3) • Epreuve écrite (2/3) 3 heures	3	H. Jacqmin-Gadda

Semestre 4 (33 ECTS)

Blocs de connaissances et de compétences de spécialisation (un BCC au choix)

BCC3 – Maîtriser les aspects professionnels du domaine biostatistique – 4 UE obligatoires - 33 ECTS							
	Type UE		Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
RCL203	UE obligatoire	Analyse des essais cliniques	24h	1	• Examen terminal 2 heures	3	E. Lhomme
INF202	UE obligatoire	Outils informatiques et consultation statistique	48h	1	• Contrôle continu	6	V. Kiewsky
STG202	UE obligatoire	Stage professionnel en biostatistique	4 à 6 mois	1 4 2	• Suivi de stage • Mémoire écrit • Soutenance orale	21	A. Rouanet
STA208	UE obligatoire	Méthodes d'inférence causale	24h	1	• Examen terminal	3	C. Proust-Lima K.Leffondré

BCC4 – Maîtriser les aspects de la recherche en biostatistique - 4 UE obligatoires - 33 ECTS							
	Type UE		Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
STA307	UE obligatoire	Analyse statistique de données génomiques et application à l'épidémiologie moléculaire des maladies complexes	30h	1	• Examen terminal 2 heures	3	I. Caro D-A. Tregouet
STA303	UE obligatoire	Accompagnement d'un projet de recherche en biostatistique	40h	1	• Contrôle continu	6	H. Jacqmin-Gadda
STG302	UE obligatoire	Stage de recherche en biostatistique	4 à 6 mois	1 4 2	• Suivi de stage • Mémoire écrit • Soutenance orale	21	H. Jacqmin-Gadda
STA208	UE obligatoire	Méthodes d'inférence causale	24h	1	• Examen terminal	3	C. Proust-Lima K.Leffondré

Isped

Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026 - 2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours SITIS - Systèmes d'information et technologies informatiques pour la santé

Les enseignements du parcours SITIS sont organisés en 12 Unités d'Enseignement (UE) regroupées en 4 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - Sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- Un contrôle continu
- Un examen terminal
- Un contrôle continu + un examen terminal

Le contrôle continu peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale…

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre au plus tard au moment de la soutenance des mémoires/rapports de stage/d'apprentissage.

Absence aux examens :

Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Les soutenances de stage ont lieu en septembre, avec éventuellement une soutenance anticipée en juin/juillet pour les candidats à une école doctorale.

Règles de validation des UE

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).

Une UE est validée si la note moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2.

Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2

Les épreuves de la session 2 peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 doit repasser l'UE en session 2.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal en session 2. La note du contrôle continu est conservée. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal passé en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal passé en session 2.

Pour le stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de compensation. La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la session 2. Une UE non validée à l'issue de la session 2 peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.

L'UE stage ne rentre pas dans le système de compensation.

Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Règles de validation des BCC

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

- Toutes les UEs qui le composent sont validées

OU

- À l'issue de la session 2, la moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation du diplôme

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'UE et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

4 BCC obligatoires – 12 UE – 60 ECT								
N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Semestre	Crédits ECTS	Responsable
BCC1 – Développer une application, concevoir et interroger une base de données 2 UE – 9 ECTS								
PROG301	Obligatoire	Environnements de développement et programmation	60h	2	Contrôle continu	3	6	R. Griffier
BDR201	Obligatoire	Gestion de bases de données relationnelles	36h	1	Contrôle continu (0,4) Examen terminal 2,5h* (0,6)	3	3	V. Kiewsky F. Thiessard
BCC2 – Manipuler et adapter les référentiels socles en informatique de santé 3 UE – 9 ECTS								
SIH201	Obligatoire	Numérique en santé et systèmes d'information hospitaliers	24h	1	Contrôle continu	3	3	V. Jouhet
SECU201	Obligatoire	Sécurité, données personnelles et confidentialité	30h	1	Contrôle continu	3	3	F. Thiessard
ONTO301	Obligatoire	Terminologies et ontologies biomédicales	30h	1	Contrôle continu (0,4) Examen terminal 2h* (0,6)	3	3	F. Mougin
BCC3 – Utiliser des méthodes de traitement automatique des langues, d'intégration et d'analyse de données de santé ~~2~~ 3 UE – ~~6~~ 9 ECTS								
INTEG301	Obligatoire	Intégration et utilisation secondaire de données biomédicales	30h	1	Contrôle continu	3	3	V. Jouhet
TALRE301	Obligatoire	Traitement automatique des langues, fouille de textes et recherche d'entités	35h	1	Contrôle continu (0,4) Examen terminal 2h * (0,6)	3	3	G. Diallo
MLS301	Obligatoire	Analyse et modélisation des données de vie réelle	33h	1	Contrôle continu	3	3	Thomas Ferté
BCC4 – Communiquer en anglais, se spécialiser en santé publique, conduire et industrialiser des projets en informatique de santé 5 UE – 36 ECTS								
COM204	Obligatoire	Communication scientifique en anglais	26h	1	Contrôle continu	3	3	S. Birch-Becaas
ARCHI301	Obligatoire	Architecture et industrialisation d'une application en informatique de santé	34h	1	Contrôle continu	4	3	R. Griffier

STG302	Obligatoire	Stage en informatique de santé	4 à 6 mois	8	Rédaction d'un rapport de stage ou d'un mémoire et soutenance orale	4	24	G. Diallo
1 UE obligatoire (à choisir dans la liste ci-dessous)								
FSP101	UE obligatoire Etudiants n'ayant pas fait de M1 santé publique	Fondamentaux en santé publique	30h	1	Contrôle terminal en présentiel (QCM – 1h)	4	3	Simone Mathoulin-Pelissier
eEPISTA 202	UE au choix Etudiants ayant fait un M1 santé publique	Analyses de données de cohorte	30h	1	Examen terminal	4	3	A. Rouanet
eMNG 201		Leadership et management des services de santé	30h	1	Examen terminal	4	3	M. Sibé
eEPI201		Surveillance et investigation en santé publique	30h	1	Examen terminal	4	3	M. Altmann
*Dans le cas où le contrôle terminal aurait lieu à distance, cette durée est susceptible d'être modifiée **UE à distance, mutualisée avec un autre parcours du Master Santé Publique								

Isped

Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026 - 2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours MOMMS

Management des Organisations Médicales et Médico-Sociales

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique.

Une UE est validée si sa note moyenne totale est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Les UE validées sont acquises et capitalisables.
Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 doit repasser l'UE en session 2.
Les UE sont regroupées au sein de 6 blocs de compétences et de connaissances (BCC) dont 1 bloc comportant 2 UE à choisir parmi 4 UE optionnelles. Pour la validation de l'année, chacun des 6 BCC doit être validé séparément (moyenne BCC supérieure ou égale à 10/20). Les BCC ne se compensent pas entre eux.
Concernant le BCC 6 « Fondamentaux et ouverture », 2 UE sur les 4 proposées devront être validées.

Les notes des UE au sein d'un même BCC peuvent se compenser entre elles uniquement à l'issue de la session 2. Pas de seuil minimum pour la compensation.

La compensation d'une UE non validée n'est possible que si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.
L'UE stage, intitulée « Mission de gestion et mémoire universitaire » (STG 305), ne rentre pas dans le système de compensation.

N° UE	Type UE	Intitulé	Semestre	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
BCC 1 : Environnement des établissements								
GOUV 201	Obligatoire	Economie et Droit	S3	42h	2	Examen terminal pour chacun des trois enseignements composant cette UE : -Economie de la santé (2h) -Economie du tiers secteur (1h30) - Droit de la protection sociale (1h30). Le note de l'UE est la moyenne des ces trois enseignements.	6	M.L. Cal
GOUV 301	Obligatoire	Gouvernance et Politique	S4	30h	1	Epreuve orale	3	E. Verpillot
BCC 2 : Gestion financière et budgétaire et pilotage de la performance								
GES 202	Obligatoire	Gestion financière et budgétaire des OMMS	S3	21h	1	Examen terminal (3h)	3	N. Bikourane
GES 302	Obligatoire	Contrôle de gestion et pilotage de la performance	S4	24h	1	Examen terminal (2h)	3	N. Bikourane
BCC 3 : Pilotage stratégique des établissements								
GES 203	Obligatoire	Management stratégique et performance	S3	27h	1	Contrôle continu (projet de diagnostic stratégique à réaliser + élaboration d'un tableau de bord).	3	J.P. Guichané
GES 303	Obligatoire	Management de projets	S4	24h	1	Contrôle continu (conduite de projet + plan d'action)	3	J.P. Guichané

BCC4 : Management des ressources humaines								
GES 204	Obligatoire	Management des hommes et des organisations	S3	21h	1	Examen terminal (4h)	3	M. Sibé
GES 304	obligatoire	Développement de la posture managériale	S3	30h	1	Contrôle continu (projet sur l'éthique et la posture + restitution orale)	3	M. Sibé
BCC5 : Recherche en management de la santé et professionnalisation								
STG 205	obligatoire	Initiation à la recherche	S3	24h	1	Contrôle continu (travail sur la revue documentaire + restitution orale)	3	E. Verpillot
STG 305	obligatoire	Mission de gestion et mémoire universitaire	S4	4 mois minimum (entre février et juillet)	8	Rédaction d'un mémoire et d'un rapport de mission + soutenance orale	24	J.P. Guichané N. Bikourane
BCC 6 avec 4 UE optionnelles. Deux UE à choisir : 1 UE entre GES 201 et GES 305 + 1 UE entre FSP 101 et INP 225								
GES 201	optionnelle	Mise à niveau en Comptabilité	S3	24h	1	Examen terminal (3h)	3	N. Bikourane
GES 305	optionnelle	Analyse des pratiques et environnement professionnel	S3	24h	1	Contrôle continu	3	G. Lafon
FSP 101	optionnelle	Fondamentaux en santé publique	S3	30h	1	Epreuve sous forme de QCM (1h) en présentiel	3	Simone Mathoulin Pelissier
INP 225	optionnelle	Interventions numériques en promotion de la santé	S3	30h	1	Contrôle continu	3	O. Aromatario

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026-2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours Promotion de la Santé (PROMS)

Orientation Développement Social (DS)

Orientation Coordination Territoriale et Education Thérapeutique du Patient (CTETP)

Organisation de l'année

Les enseignements de l'année du parcours Promotion de la santé sont organisés en unités d'Enseignement (UE) et regroupées au sein de Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).
Pour chaque-orientation : 13 unités d'enseignement obligatoires et 1 UE au choix regroupées au sein de 5 blocs de connaissances et de compétences

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par:

- Un contrôle continu
- Un examen terminal
- Un contrôle continu + un examen terminal

Le contrôle continu peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport/dossier/devoir maison, d'une présentation orale, d'une combinaison de plusieurs formes d'épreuves individuelles ou de groupe.

L'examen terminal peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, sur table ou à la maison.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre au fil de l'eau du semestre concerné. La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre au plus tard au moment de la soutenance des mémoires/rapports de stage/d'apprentissage.

Absence aux examens :

Pour les devoirs écrits : une absence à la session 1, justifiée ou non, redirige automatiquement en session 2. En cas d'absence en session 2, l'étudiant·e sera déclaré·e défaillant·e à l'UE, donc défaillant·e au semestre, à l'année et au diplôme.

Pour les travaux individuels ou collectifs avec une heure et une date limites de rendu, la non remise dans le délai imparti entrainera la non correction du travail et l'affectation d'une note de 0/20

Les soutenances de stage ont lieu en juin /juillet pour la session 1 et en septembre pour la session 2.

Règles de validation en session 1.

Un jury d'examen (composé des responsables pédagogiques et d'au moins 2 responsables d'UE) se réunit à l'issue des soutenances de chaque session.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note moyenne à cette UE supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis.

Pour les UE évaluées par travail de groupe et par travail individuel, l'UE n'est validée que si la note (ou la moyenne des notes) de travail individuel est au moins de 10/20. Dans le cas où la note (ou la moyenne des notes) du travail individuel est inférieure à 10/20 et la note du travail de groupe supérieure à 10/20, l'étudiant doit repasser en session de rattrapage les épreuves individuelles selon les modalités propre à chaque UE. La moyenne de la note de l'UE en seconde session est calculée avec la même pondération qu'en première session. Si la note individuelle et la note de groupe sont toutes deux inférieures à 10/20, une épreuve individuelle est organisée pour l'ensemble de l'UE, selon ses modalités spécifiques.

Les UE validées sont acquises et capitalisables.

Une UE non validée en session 1 doit être repassée en session 2 (session de rattrapage)

Règles de compensation en session 2.

Les compensations d'UE se font au sein de chaque BCC ; les BCC ne se compensent pas entre eux. A l'issue de la deuxième session, une UE non validée est compensée si sa note est supérieure ou égale à 8/20 et si l'étudiant a obtenu une moyenne sur l'ensemble des UE du BCC supérieure ou égale à 10/20.

Les UE de stage STG302 et STG303 ne rentrent pas dans le système de compensation.

En cas de non validation de l'UE de stage, le jury peut demander, selon les cas, soit de refaire le stage et le mémoire, ou de refaire le mémoire seulement. Si le stage est à refaire le contrôle continu lié aux workshops est aussi à refaire.

Pour les UE non validées ou non compensées en session 1 (=période de formation arrivée à sa fin) :

UE évaluée par contrôle continu et épreuve terminale : si la note du contrôle continu est supérieure ou égale à 10/20, cette note est conservée pour la session 2 ; la note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2 ; si la note du contrôle continu est inférieure à 10/20, seule la note de l'épreuve (orale ou écrite) de la session 2 sera prise en compte.
UE évaluée uniquement par contrôle continu : une épreuve orale ou écrite sur table ou à la maison sera proposée en session 2.
UE évaluée uniquement par épreuve terminale : une épreuve orale ou écrite sur table ou à la maison sera proposée en Session 2.

Règles de validation des BCC

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

- Toutes les UE qui le composent sont validées

OU

- À l'issue de la session 2, la moyenne des UE qui le composent est supérieure ou égale à 10/20 et qu'aucune UE n'a une note inférieure à 8/20.

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Organisation des blocs de connaissances et de compétences et modalités de contrôle de connaissances

M2 PROMS Orientation Développement social (DS)

BCC 1. Situer l'intervention en Promotion de la santé dans un contexte – DS
3 Ues obligatoires (9 ECTS)

N° UE	Type UE et Semestre	Intitulé	Volume horaire	Coeff	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
SMS211	UE obligatoire Semestre 3	Santé, maladie, sociétés	27h	1	Contrôle continu	3	F. Gedeon-Achi
ECO212	UE obligatoire Semestre 4	Cadre économique des interventions en Promotion de la santé	24h	1	Contrôle final sur table 2h	3	ML. Cal
ISS213	UE obligatoire Semestre 3	Déterminants et inégalités sociales en santé	27h	1	Contrôle continu 20% + contrôle final 80% (en 3h 2 épreuves écrites)	3	ML. Cal/ A. Rivadeneyra

BCC 2. Concevoir et mettre en œuvre des interventions adaptées aux besoins d'une population – DS
3 Ues obligatoires (9 ECTS)

N° UE	Type UE et Semestre	Intitulé	Volume horaire	Coeff	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
DPS221	UE obligatoire Semestre 3	Diagnostic en promotion de la santé	27h	1	Contrôle terminal 3h (en 2 épreuves écrites)	3	D. Couralet
IMV223	UE obligatoire Semestre 4	Interventions en milieux de vie (École, territoires)	24h	1	Contrôle continu	3	R. Salamon
ATP224	UE obligatoire Semestre 3	Approches théoriques en prévention et promotion de la santé	24h	1	Contrôle terminal (Devoir sur table 3 h)	3	L. Cambon

BCC 3. Conduire des projets et communiquer- DS
3 Ues obligatoires (9 ECTS)

N° UE	Type UE et Semestre	Intitulé	Volume horaire	Coeff	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
CPP231	UE obligatoire Semestre 3	Conduite de projet en promotion de la santé	28h	1	Contrôle continu	3	A.Pariente / M. Sibé
COM232	UE obligatoire Semestre 3	Communication en promotion de la santé	30h	1	Contrôle continu	3	I. Montagni
ARL233	UE obligatoire Semestre 4	Animation de réunion et leadership	13h	1	Contrôle continu	3	M. Sibé

BCC 4. Concevoir et mettre en œuvre une évaluation et une recherche – DS
3 Ues obligatoires (9 ECTS)

N° UE	Type UE et Semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
EVA241	UE obligatoire Semestre 4	Evaluation en promotion de la Santé	24h	1	Contrôle continu 50% travail de groupe écrit, 50% oral individuel	3	Ophélie Guyonvarch/ I. Raymond
DPT242	UE obligatoire Semestre 3	Démarche probante et transfert de Connaissances	24h	1	Contrôle final (épreuve Écrite sur table 2h)	3	Nolwenn Stevens
ENQ243	UE obligatoire Semestre 3	Analyse de données d'enquête Qualitative ou mixte	28h	1	Contrôle continu	3	J. Martin-Fernandez

BCC 5. Mettre en pratique les compétences et les connaissances dans un contexte professionnel- DS
1 UE obligatoire + 1 UE optionnelle (24 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
STG302	UE obligatoire Semestre 4	Stage de 16 semaines en promotion de la santé et soutenance de mémoire	48h	7	Contrôle continu (10%) + Validation du stage (20%) + Mémoire (écrit 30%) + Soutenance (orale 40%)	21	F. Alla C.Quélier
INP225	UE optionnelle Semestre 4	Les interventions numériques en promotion de la santé	24h	1	Contrôle continu (travaux de groupe)	3	O. Aromatario
PSS222	UE optionnelle Semestre 4	Prévention promotion de la santé En milieu de soins	24h	1	Contrôle continu (Devoir maison)	3	F. Alla
RPS244	UE optionnelle Semestre 4	Recherche en promotion de la santé	24h	1	Contrôle continu (devoir maison à rendre)	3	N. Stevens
FSP101	UE optionnelle Semestre 4 (obligatoire pour les étudiants n'ayant pas validé un M1 de Santé Publique	Fondamentaux en santé publique	30h	1	Contrôle final (QCM – 1h)	3	S. Mathoulin-Pelissier
	UE optionnelle Semestre 4	UE d'ouverture Au choix parmi les UE proposées par l'Université de Bordeaux dans La limite de compatibilité d'emploi du temps		1		3	

42 heures d'Etudes et de Recherche sont également réparties tout au long de l'année universitaire pour permettre des travaux de groupe en autonomie.

M2 PROMS Orientation Coordination Territoriale et Education Thérapeutique du Patient (CTETP)

BCC 6. Situer l'intervention en Promotion de la santé dans un contexte - CTETP
2 UEs obligatoires (6 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
SMS211	UE obligatoire Semestre 3	Santé, maladie, sociétés	27h	1	Contrôle continu	3	F. Gedeon-Achi
ISS213	UE obligatoire Semestre 3	Déterminants et inégalités sociales en santé	27h	1	Contrôle continu 20% + contrôle final 80% (en 3h 2 épreuves écrites)	3	ML. Cal/ A. Rivadeneyra

BCC 7. Concevoir et mettre en œuvre des interventions adaptées aux besoins d'une population et les évaluer – CTETP 2 UEs obligatoires (6 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
ATP224	UE obligatoire Semestre 3	Approches théoriques en Prévention et promotion de la santé	24h	1	Contrôle terminal (Devoir sur table 3 h)	3	L. Cambon
EVA241	UE obligatoire Semestre 4	Evaluation en promotion de la santé	24h	1	Contrôle continu Travail de groupe 25% + contrôle final écrit 75% 1h30.	3	Ophélie Guyonvarch/ I. Raymond

BCC 8. Conduire des projets et communiquer - CTETP
2 UEs obligatoires (6 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
CPP231	UE obligatoire Semestre 3	Conduite de projet en promotion de la santé	28h	1	Contrôle continu	3	A.Pariente / M. Sibé
COM232	UE obligatoire Semestre 3	Communication en promotion de la santé	30h	1	Contrôle continu	3	I. Montagni

BCC 9. Intervenir et coordonner en Éducation Thérapeutique du patient
5 UEs obligatoires (15 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
CTP251	UE obligatoire Semestre 4	Coordination territoriale et Parcours de soins du patient	30h	1	Contrôle continu (Devoir maison à rendre)	3	JM. Delavaud
VMC252	UE obligatoire Semestre 4	Vivre avec une maladie chronique	24h	1	Contrôle terminal	3	M. Koleck
INT253	UE obligatoire Semestre 4	Intervenir en ETP	24h	1	Contrôle continu (dossier + présentation 50%) + Contrôle final épreuve écrite 2h (50%)	3	R. Salamon
TPE254	UE obligatoire Semestre 4	Travailler avec les patients en ETP	24h	1	Contrôle continu	3	I. Raymond
OCP255	UE obligatoire Semestre 4	Organisation et coordination des programmes /Modalités de réalisation des actions d'ETP	24h	1	Examen oral	3	M. Albouy

BCC 10. Mettre en pratique les compétences et les connaissances dans un contexte professionnel - ETP
2 UEs obligatoires + 1 UE optionnelle (27 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
STG303	UE obligatoire Semestre 4	Stage de 16 semaines en promotion de la santé en éducation thérapeutique du patient et soutenance de mémoire		7	Validation du stage (10%) + Mémoire (écrit 40%) + Soutenance (orale 50%)	21	R. Salamon
ADM301	UE obligatoire Semestre 4	Accompagnement de mémoires en ETP	24h	1	Contrôle continu	3	R. Salamon
INP225	UE optionnelle Semestre 4	Les interventions numériques en promotion de la santé	24h	1	Contrôle continu (travaux de groupe)	3	O. Aromatario
PSS222	UE optionnelle Semestre 4	Prévention promotion de la santé en milieu de soins	24h	1	Contrôle continu (devoir maison)	3	F. Alla
RPS244	UE optionnelle Semestre 4	Recherche en promotion de la Santé	24h	1	Contrôle continu (devoir Maison à rendre)	3	Stevens
FSP101	UE optionnelle Semestre 4 (obligatoire pour les étudiants n'ayant pas validé un M1 de Santé Publique	Fondamentaux en santé publique	30h	1	Contrôle final (QCM – 1h)	3	Simone Mathoulin-Pelissier
DPT242 *	UE optionnelle Semestre 3	Démarche probante et transfert de connaissances	24h	1	Contrôle final (épreuve écrite sur table 2h)	3	Nolwenn Stevens
ENQ*243 *	UE optionnelle Semestre 3	Analyse de données d'enquête Qualitative ou mixte	28h	1	Contrôle continu	3	J. Martin-Fernandez
	UE optionnelle Semestre 4	UE d'ouverture Au choix parmi les UE proposées par l'Université de Bordeaux dans La limite de compatibilité d'emploi du temps		1		3	

*UE proposée en présentiel dans l'orientation DS du Master 2 PROMS.

60 heures d'Etudes et de Recherche sont également réparties tout au long de l'année universitaire pour permettre des travaux de groupe en autonomie.

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026-2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Santé Travail Environnement

Organisation de l'année

Les enseignements du parcours Santé Travail Environnement sont organisés en 9 Unités d'Enseignement (UE) au sein de 4 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- Un contrôle continu
- Un examen terminal
- Un contrôle continu + un examen terminal

Le contrôle continu peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre et/ou d'une présentation orale.

L'examen terminal peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite sur table.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre à l'issue de la soutenance des mémoires.

Absence aux examens : toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Les soutenances de stage ont lieu fin juin/début juillet. Une soutenance peut être organisée en septembre pour les stages plus longs ou ayant commencé tardivement.

Règles de validation des UE

Une UE est validée si la note ~~moyenne~~ finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2 (session de rattrapage).

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).

Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note ~~moyenne~~ finale inférieure à 10/20 à la session 1 doit repasser l'UE en session 2.

Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2

Les épreuves de la session 2 peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'évaluation en session 2 prendra la forme d'un oral ou d'un ~~examen écrit en présentiel~~.

L'étudiant n'ayant pas validé l'UE STG 208, devra retravailler son mémoire et/ou soutenir de nouveau oralement, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de validation ~~des BCC~~

Chaque unité d'enseignement est validée et définitivement acquise si elle a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si chaque UE qui le compose a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20

~~sont validées OU~~

~~à l'issue de la session 2, la moyenne des notes obtenues aux UE qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.~~

Règles de compensation

~~La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la deuxième session.~~

~~Une UE non validée à l'issue de la deuxième session peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.~~

~~L'UE stage ne rentre pas dans le système de compensation.~~

Les unités d'enseignement ne sont pas compensables entre elles, ni en session 1 ni en session 2.

Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Validation du diplôme

L'obtention du diplôme nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres. Les BCC ne sont pas compensables entre eux.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'Université de Bordeaux. Il est composé des responsables de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Semestres 3 et 4							
N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
BCC1 : Maîtriser les outils et concepts utiles en santé environnementale / 12 ECTS							
STE201	UE obligatoire	Epidémiologie environnementale et professionnelle	70	3	Examen terminal (3h)	6	F. DELVA
STE202	UE obligatoire	Mesures des expositions environnementales et professionnelles	55	2	Contrôle continu I.Baldi coef 2, L.De Graaf coef 1 S.Orazio coef 0,5	6	I. Baldi
BCC2 : Découvrir les disciplines contribuant aux connaissances en santé environnementale / 9 ECTS							
STE203	UE obligatoire	Mécanismes d'action toxique des contaminants	35	2	Contrôle continu Examen terminal (2h)	3	M. Canal-Raffin
STE204	UE obligatoire	Ergonomie et ergotoxicologie	30	2	Examen terminal (2h)	3	A. Garrigou
FSP101	UE obligatoire si pas de M1 en SP	Fondamentaux de la Santé publique	30	1	Examen terminal (QCM – 1h) en présentiel	3	S. Mathoulin-Pélissier
ou	UE au choix	UE libre	30	1		3	
BCC3 : Expliquer les impacts des différents facteurs environnementaux sur la santé des populations et les bases de leur prévention / 9 ECTS							
STE205	UE obligatoire	Nuisances et maladies environnementales	60	2	Contrôle continu	6	G. Bouvier
STE206	UE obligatoire	Gestion et prévention des risques environnementaux et professionnels	35	2	Examen terminal (3h)	3	G. Bouvier

BCC4 : Mettre en œuvre les connaissances et compétences acquises en situation concrète Avec une vision pluridisciplinaire / 30 ECTS							
STE207	UE obligatoire	Enseignements transversaux, ateliers et accompagnement	45	1	Contrôle continu	3	I. Baldi G. Bouvier
STG208	UE obligatoire	Stage en milieu professionnel	4 à 6 mois	10	Rédaction d'un mémoire + Soutenance orale	27	I. Baldi G. Bouvier

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026 - 2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours Santé Globale dans les Suds – Santé Mondiale

Généralités

Organisation de l'année. Les enseignements du Master 2 Santé Publique, parcours Santé Globale dans les Suds – Santé mondiale, sont organisés en 12 unités d'enseignements (UE) regroupées autour de trois blocs de connaissances et de compétences (BCC).

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences.

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique (voir tableau ci-après).
Les UE peuvent être évaluées par :

Un contrôle continu, qui peut prendre la forme d'un projet à réaliser, d'un travail à réaliser à la maison, d'une présentation orale, ou d'un examen écrit sur table, individuel ou en groupe ;
Ou un examen terminal individuel sur table ;
Ou un contrôle continu + un examen terminal.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre :

La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné (janvier pour les UE du 3ème semestre ; mars pour les UE du 4ème semestre).
La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre au plus tard au moment de la soutenance des mémoires/rapports de stage/d'apprentissage.

Absence aux examens :

Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Absence en cours : les cours sont obligatoires. A partir de la 3ème absence non-justifiée, toute UE confondue, 0.5 points seront retirés à la moyenne générale de l'UE concernée par absence non-justifiée supplémentaire.

Les soutenances de stage ont lieu mi-septembre, avec éventuellement une soutenance anticipée en juin/juillet pour les candidats à une école doctorale. La seconde session des soutenances de stage peut avoir lieu jusque fin septembre.

Règles de validation des UE.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).

Une UE est validée si la note moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 9.5/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2 (session de rattrapage).

Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 9.5/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2.

Les épreuves de la session 2 peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 9.5/20 à la session 1 doit repasser l'UE en session 2.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 9.5/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.

Pour le stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de compensation.

La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la deuxième session.
Une UE non validée à l'issue de la deuxième session peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.
L'UE stage ne rentre pas dans le système de compensation.
Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Règles de validation des BCC.

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

Toutes les UEs qui le composent sont validées ;
Ou à l'issue de la session 2, la moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation du diplôme. La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres. Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé des responsables de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Organisation des blocs de connaissances et de compétences, et modalités de contrôle de connaissances

BCC 1. Concevoir, mettre en œuvre et communiquer sur un projet de santé globale dans les Suds
3 UEs obligatoires (24 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
COM209	UE obligatoire Semestre 3	Documentation et communication en santé globale dans les Suds (+ ateliers de préparation aux stages)	27h	1	Contrôle continu - Travail individuel : revue de la littérature sur le sujet de stage (70%) - Communication sur l'avancée du stage à l'écrit et à l'oral (30%)	3	M. Plazy R. Becquet
GES309	UE obligatoire Semestre 4	Conduite de projets en santé globale dans les Suds	30h	1	Contrôle continu - Participation individuelle en classe (20%) - Dossier en travail de groupe (80%)	3	C. Becker M. Plazy
STG309	UE obligatoire Semestre 4	Stage en santé globale dans un pays du Sud	Ateliers : 20h Stage : min 18 semaines	6	Rédaction d'un mémoire et soutenance orale	18	R. Becquet M. Plazy

BCC 2. Identifier et expliquer les priorités de santé, systèmes de santé, financements et acteurs dans les Suds
4 UEs obligatoires (18 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
PSS209	UE obligatoire Semestre 3	Problématiques de santé globale dans les Suds : pathologies, enjeux, programmes	60h	2	- Contrôle continu : travail de groupe (30%) - Travail ~~Devoir~~ individuel ~~final sur table~~ (70%)	6	O. Marcy R. Moh
SPI209	UE obligatoire Semestre 3	Économie du développement, politiques et programmes en santé globale dans les Suds	54h	2	- Contrôle continu : travail de groupe (50%) - Travail individuel (25%)	6	J. Wittwer A. Rivadeneyra

					- Devoir individuel final sur table 2h (25%)		
SPI309	UE obligatoire Semestre 4	Acteurs et interventions en santé globale dans les Suds	24h	1	Devoir individuel à la maison	3	R. Becquet M. Plazy
MED309	UE obligatoire Semestre 4	Accès aux médicaments et produits de santé dans les pays à ressources limitées	24h	1	Devoir individuel final sur table 1h30	3	A. Maillard R. Becquet

BCC 3. Utiliser et adapter les méthodes pour le recueil et l'analyse de données en santé globale dans les Suds
45 UEs obligatoires + 1 UE au choix (18 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
ENQ209	UE obligatoire Semestre 3	Élaboration d'enquêtes quantitatives en santé globale dans les Suds	30h	1	- Contrôle continu en binôme (30%) - Devoir individuel final sur table 2h (70%)	3	M. Plazy M. Altmann
QUAL209	UE obligatoire Semestre 3	Enquêtes qualitatives en santé globale dans les Suds	30h	1	- Contrôle continu : participation individuelle en classe (20%) - QCM (20%) - Devoir individuel final sur table 2h (60%)	3	J. Orne-Gliemann MH. Doucet
STA209	UE obligatoire Semestre 3	Gestion et analyse de données quantitatives en santé globale	37h	2	- Contrôle continu individuel sur logiciel (30%) - Devoir individuel final sur table 3h (70%)	~~6~~ 3	A. Alioum M. Plazy
STA309	UE obligatoire Semestre 4	Analyses approfondies de données quantitatives en santé globale	27h	1	Devoir individuel sur table 3h	3	K. Leffondré M. Plazy
EVAL309	UE obligatoire Semestre 4	Evaluation en santé globale dans les Suds	24h	1	Contrôle continu	3	M. Plazy J. Orne-Gliemann
UE au choix (à choisir obligatoirement parmi les UE suivantes)							
FSP101 *	UE au choix Semestre 3 Etudiants n'ayant pas fait de M1 santé publique	Fondamentaux en Santé Publique	30h	1	Epreuve sur table sous forme de QCM (1h)	3	S. Mathoulin Pellissier
eECO209 *	UE au choix Semestre 3 Etudiants ayant fait un M1 santé publique	Evaluation médico-économique	20h	1	Devoir individuel final sur table 2h	3	J. Wittwer
eRCL201 *		Essais cliniques et intervention	30h	1	1 devoir maison	3	E. Lhomme
ePROM201*		Promotion et éducation pour la santé	30h	1	Examen terminal.	3	R. Salamon C. Dantzer
eENV201 *		Santé environnementale	30h	1	Examen terminal.	3	G. Bouvier
eCERTIF209 **		Transformations contemporaines en Afrique : approches interdisciplinaires	30h	1	Contrôle continu	3	J. Orne-Gliemann

* UE à distance, mutualisée avec un autre parcours du Master Santé Publique
** UE à distance, proposée dans le cadre d'un certificat interdisciplinaire co-construit avec Sciences Po Bordeaux et la Bordeaux School of
Economics, soumise à sélection des étudiants

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026 - 2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours Cadre de Santé - Manager

Organisation de l'année

Les enseignements de l'année ou du parcours Cadre Santé Manager sont organisés en unités d'Enseignement (UE) au sein de 5 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- Un contrôle continu
- Un examen terminal
- Un contrôle continu + un examen terminal

Le contrôle continu peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale.
L'examen terminal peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre au plus tard avant le dépôt du mémoire.

Absence aux examens :

Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.
Les soutenances de mémoire ont lieu en juin, avec éventuellement une soutenance retardée en septembre.

Règles de validation des UE

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).
Une UE est validée si la note moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2 (session de rattrapage).
Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2

Les épreuves de la session 2 peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit.
Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 doit repasser l'UE en deuxième session.
Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.
Pour le mémoire, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de compensation

La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la deuxième session.
Une UE non validée à l'issue de la deuxième session peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.
L'UE stage (STG209) ne rentre pas dans le système de compensation.
Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Règles de validation des BCC

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

- Toutes les UEs qui le composent sont validées
 OU
- À l'issue de la session 2, la moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation de l'année (Master 1) / du diplôme (Master 2)

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.
Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
BCC1 : Agir en acteur de Santé publique en tant que Cadre de Santé Manager d'un secteur d'activités de soins – 9 ECTS							
ECO206	UE obligatoire S3	Régulation économique et coordination du système de santé (BCC1)	26	1	Contrôle continu sous forme d'une épreuve orale collective (30min) (0,3) + Epreuve écrite individuelle (2H) (0,7)	3	E Verpillot S Pelet
GOUV202	UE obligatoire S3	Gouvernance économique et juridique de la santé (BCC1)	21	1	Epreuve écrite individuelle	3	E Verpillot S Pelet
PSP105	UE obligatoire S3	Santé Publique (BCC1)	27	1	Rapport écrit collectif (0.3) Epreuve orale collective (20 min – 0.7)	3	F Alla S Pelet
BCC2 : Piloter médico-économiquement un secteur d'activités de soins en tant que Cadre de Santé Manager – 6 ECTS							
GES205	UE obligatoire S3	Pilotage économique des services (BCC2)	15	1	Epreuve écrite individuelle (1,5H) (étude de cas)	3	N Bikourane A Buzenet
GES206	UE obligatoire S3	Financement des établissements (BCC2)	15	1	Epreuve écrite individuelle (1,5H) (étude de cas)	3	N Bikourane A Buzenet
BCC4 : Conduire et évaluer des projets d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins – 6 ECTS							
GES207	UE obligatoire S3	Système de certification, qualité et sécurité des soins (BCC4)	24	1	Epreuve écrite individuelle	3	M Sibé A Buzenet
GES208	UE obligatoire S3	Démarche projet et d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques liés aux soins (BCC4)	24	1	Contrôle continu sous forme d'une épreuve orale collective (20min) (0,5) + Rapport écrit collectif (0,5) (Étude de cas)	3	M Sibé A Buzenet
BCC3 : Accompagner et manager un collectif professionnel d'un secteur d'activités de soin – 15 ECTS							
GES209	UE obligatoire S4	Approche conceptuelle du pilotage des ressources humaines et de la fonction d'encadrement (BCC3)	58	2	Epreuve écrite individuelle (3H)	6	M Sibé S Pelet A Buzenet
GES210	UE obligatoire S4	Approche opérationnelle et managériale du pilotage des ressources humaines et de la fonction d'encadrement (BCC3)	72	3	2 Epreuves orales individuelles (30 min chacune)	9	M Sibé S Pelet A Buzenet
BCC5 : Elaborer, initier et communiquer une démarche conceptuelle et empirique de recherche en management des soins – 24 ECTS							
STG209	UE obligatoire S4	Professionnalisation et pratiques de management de services de soins (BCC5)	60*	6	Rédaction d'un mémoire (0.3) + soutenance orale (1H) (0.7)	18	M Sibé S Pelet
ENQ102	UE obligatoire S4	Appui méthodologique à la recherche en management de la santé (BCC5)	44	2	Epreuve écrite individuelle (3H)	6	V Kiewsky S Pelet

*15 semaines de stage répartis en 4 périodes

BCC 1 : Agir en acteur de Santé publique en tant que Cadre de Santé Manager d'un secteur d'activités de soins

Précision : Conception et évaluation de l'efficience économique et juridique de la production des soins et du rôle d'acteur de santé publique du Cadre de Santé Manager au sein d'un secteur d'activité de soins

BCC 2 : Piloter médico-économiquement un secteur d'activités de soins en tant que Cadre de Santé Manager
Précisions : Conception, planification, organisation, mise en œuvre et évaluation de l'efficience économique et financière de la production des soins au sein d'un secteur d'activités accueillant des usagers bénéficiaires de la mise en œuvre d'un projet de soins personnalisé pluridisciplinaire, en cohérence avec le projet de soins institutionnel

BCC 3 : Accompagner et manager un collectif professionnel d'un secteur d'activités de soin
Précisions : Management et accompagnement des compétences individuelles et collectives au sein d'une équipe pluri-professionnelle ou dans le cadre d'un parcours de professionnalisation en cohérence avec le projet social institutionnel de gestion des ressources humaines

BCC 4 : Conduire et évaluer des projets d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
Précisions : Conception, planification, organisation, mise en œuvre, contrôle et évaluation de la qualité et de la sécurité de la production de soins

BCC 5 : Elaborer, initier et communiquer une démarche conceptuelle et empirique de recherche en management des soins
Précisions : Conception, planification, organisation, mise en œuvre et communication écrite et orale au sein d'une équipe encadrante d'une production de connaissances sur la fonction de cadre de santé manager au sein d'un secteur d'activités accueillant des usagers bénéficiaires de la mise en œuvre d'un projet de soins personnalisé

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2025 - 2026

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours Public Health Data Science

Généralités

Validation des enseignements

Le Master 2 Public Health Data Science est organisé en deux semestres - S3 et S4 - et est composé au semestre S3 de 5 UE obligatoires (4 de 6 ECTS et 1 de 3 ECTS, soit au total 27 ECTS) regroupées en un BCC (BCC1-Theories and practices on data science for public health), et au semestre S4 de 2 UE (1 UE au choix de 3 ECTS et de l'UE obligatoire du stage de 30 ECTS, soit au total 33 ECTS) regroupées en un BCC (BCC2-Professionalization).

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. La validation de chacune des UE (hors UE stage) se fait par contrôle continu qui peut prendre une ou plusieurs des formes d'évaluation suivantes : réalisation d'un projet, présentation orale, rédaction d'un rapport écrit à rendre, quiz, lecture critique d'articles scientifiques, épreuve écrite.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre ; la deuxième session (session de rattrapage) est organisée pour les UE du semestre S3 au plus tard à l'issue du semestre S4, et pour les UE du semestre S4 au plus tard au moment de la soutenance des mémoires de stage.

Absence aux examens :

Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note moyenne à cette UE supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2. La seconde session peut être une épreuve écrite ou orale, et pour l'UE stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser l'oral selon l'avis du jury.

Toute UE validée avec une moyenne supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Règles de compensation

La compensation entre les UE d'un BCC n'est possible qu'à l'issue de la deuxième session. Une UE non validée à l'issue de la deuxième session peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20. L'UE stage (INT202) ne rentre pas dans le système de compensation. Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Stage

Le stage (UE INT202) donne lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance orale devant un jury (coef.10). La note de stage se décompose de la façon suivante : une note d'évaluation du mémoire écrit (coef. 7) et une note d'évaluation de la présentation orale (coef. 3). Les soutenances de stage ont lieu en juin pour les candidats à l'école doctorale. Une autre session de soutenances de stage peut avoir lieu jusqu'en septembre (session 1).

L'UE stage inclut des workshops obligatoires où les étudiants présentent l'avancement de leurs travaux.

Blocs de connaissances et de compétences (BCC)

Les enseignements du diplôme sont organisés en 6 Unités d'Enseignement (UE) au sein de 2 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si : toutes les UEs qui le composent sont validées OU à l'issue de la session 2, la moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation de l'année

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC (voir ci-dessous) indépendamment les uns des autres. Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Un système de conversion en notes Europe et Amérique du Nord est utilisé car la cible étudiante du M2 PHDS est internationale. Il y a trois délibérations, l'une pour le S3 courant décembre ou janvier et deux pour le S4 après les soutenances des mois de juin (de préférence) et de septembre (session 1).

Calendrier des examens

Début S3 : Septembre

Début S4 : Janvier

Début et fin du stage : Janvier-Juin ou Juillet

Soutenances : Juin (de préférence) et Septembre

BCC1. Semestre 3 – Theories and practices on data science for public health
5 UE obligatoires (27 ECTS)

N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
8THE901U BAS101	UE obligatoire	Basics	79h	2	Contrôle continu : épreuve écrite, présentations orales	6	A. Rouanet
8THE904U DIG103	UE obligatoire	Digital Cohorts	53h	2	Contrôle continu : épreuve écrite, vidéo	6	K.Leffondré
8THE903U WBD105	UE obligatoire	Web-Based Data	65h	2	Contrôle continu : présentation orale, rendus écrits	6	G.Diallo
8THE902U EHD104	UE obligatoire	Electronic Health Data	57h	2	Contrôle continu : rendu écrit, présentation orale	6	A.Pariente/F.Thiessard
8THE905U OMI102	UE obligatoire	Omics	45h	2	Contrôle continu : présentation orale, rendu écrit	3	L.Richert/B.Hejblum

BCC2. Semestre 4 – Professionalization
2 UE : 1 au choix et 1 obligatoire (33 ECTS)

N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
8THE001U VAC201	UE au choix	Value Creation	24h	1	Contrôle continu : quiz, rendus écrits, vidéos	3	I.Montagni
	UE au choix	Integration module			Seminar group work	3	EHESP
8THE002U INT202	UE obligatoire	Practicum in Public Health Data Science	Une durée minimale de 115 jours (805 heures) et un maximum de 132 jours (924 heures), soit de 23 à 26 semaines maximum.	10	Présentations workshops, rédaction d'un rapport écrit et soutenance orale devant le jury	30	R.Thiébaut V. Jouhet

Isped

Bordeaux School of Public Health

University of Bordeaux

Knowledge assessment Exams 2026-2027

Master in Public Health

Track Public Health Data Science

General remarks

Validation of the courses

The Master Public Health Data Science is organized in two semesters - S3 and S4 - and is composed in the S3 semester of 5 compulsory teaching units - TUs (4 of 6 ECTS and 1 of 3 ECTS, i.e. a total of 27 ECTS) grouped into a teaching block (BCC1 -Theories and practices on data science for public health), and in the S4 semester of 2 TUs (1 elective TU of 3 ECTS and the complusory internship of 30 ECTS, i.e. a total of 33 ECTS) grouped into a second teaching block (BCC2- Professionalization).

Each TU is subject to a specific knowledge and skills assessment. The validation of each TU (excluding the internship) is done by continuous assessment which can take one or more of the following forms of evaluation: completion of a project, oral presentation, writing of a written report, quiz, critical reading of scientific articles, written test.

Two examination sessions are organized per semester. The first examination session is organized for the TUs of each semester at the end of the semester; the second session (catch-up) is organized for the TUs of the S3 semester at the latest at the end of the S4 semester, and for the TU of the S4 semester at the latest at the time of the defense of the internship dissertations.

Absence from exams:

any absence from session 1, even justified, automatically refers to session 2; an absence from session 2, even justified, gives rise to a “defaulter” on the transcript. There is no obligation to offer another catch-up session.

A TU is validated if the student obtained an average grade for this unit greater than or equal to 10/20 or by validation of prior learning. Otherwise, the student must follow again the TU in session 2. The second session can be a written or oral test, and for the internship TU, the student will have to rework their dissertation and/or retake the oral exam, according to the decision of the jury.

Any validated course with an average greater than or equal to 10/20 is definitively acquired.

Policy for catching-up the exams

Catching-up between the TUs of a BCC is only possible at the end of the second session. A not validated TU at the end of the second session can be caught up by the other TU of the same BCC if the average of the BCC is greater than or equal to 10/20. The internship (INT202) does not fit into the system. The BCCs do not compensate each other.

Internship

The internship (TU INT202) leads to the writing of a dissertation and an oral defense in front of a jury (coef.10). The internship mark is composed of an evaluation mark of the written dissertation (coef. 7) and an evaluation mark of the oral presentation (coef. 3). Internship defenses take place in June for doctoral school candidates. Another session of internship defenses can take place until September (session 1).

The internship includes mandatory workshops where students present the progress of their work.

Teaching blocs (BCC).

The courses of the diploma are organized into 6 TUs within 2 teaching blocks (BCC).

Each BCC is validated and definitively acquired if all the TU that compose it are validated OR at the end of session 2, the average of the UEs that compose it is greater than or equal to 10/20.

Validation of the academic year

The validation of the year requires the validation of each BCC independently of each other. The diploma is delivered following the deliberation of a jury appointed by the director of the Health Sciences College, on delegation from the President of the University of Bordeaux. It is made up of the training manager and the heads of TUs and meets at the end of each examination session.

A system of conversion into European and North American grades is used because the student target of the M2 PHDS is international. There are three deliberations, one for S3 in December or January and two for S4 after the defenses in June (preferably) and September (session 1).

Calendar of the exams
Beginning S3: September
Beginning S4: January
Beginning and end of the internship: January – June or July

Defenses : June (preferably) and Septembe

BCC1. Semester 3 – Theories and practices on data science for public health 5 compulsory TU (27 ECTS)							
Nr TU	Type TU	Title	Nr of hours	Coef.	Type of exam	ECTS Credits	Coordinator
8THE901U BAS101	Compulsory	Basics	79h	2	Continuous assessment: oral presentation, written exam	6	A. Rouanet
8THE904U DIG103	Compulsory	Digital Cohorts	53h	1	Continuous assessment: exam, video	6	K.Leffondré
8THE903U WBD105	Compulsory	Web-Based Data	65h	2	Continuous assessment: oral presentation, written report	6	G.Diallo
8THE902U EHD104	Compulsory	Electronic Health Data	57h	2	Continuous assessment: oral presentation, written report	6	A.Pariente/F.Thiessard
8THE905U OMI102	Compulsory	Omics	45h	2	Continuous assessment: oral presentation, written report	3	L.Richert/B.Hejblum

BCC2. Semester 4 – Professionalization 2 elective TU + 1 complusory TU (33 ECTS)							
Nr TU	Type TU	Title	Nr of hours	Coef.	Type of Exam	ECTS Credits	Coordinator
8THE001U VAC201	Elective	Value Creation	24h	1	Continuous assessment: quizzes, written reports, videos	3	I. Montagni
	Elective	Integration module			Seminar group work	3	EHESP
8THE002U INT202	Compulsory	Practicum in Public Health Data Science	a minimum duration of 115 days (805 hours) and a maximum of 132 days (924 hours) i.e., from 23 to 26 weeks maximum	10	Workshop presentations, writing of a written report and oral defense in front of the jury	30	R. Thiebaut I. Montagni

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026-2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

E-learning

Organisation de la formation et validation

Les enseignements du parcours M2 Santé Publique en E-learning sont organisés en 15 Unités d'Enseignement (UE) disponibles au sein de 7 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Pendant cette deuxième année de Master, chaque étudiant devra suivre et valider 5 ou 6 blocs de compétences selon l'orientation choisie en début d'année.

Orientation	BCC Socle	BCC de spécialisation
« Gestion et analyse de données »	BCC1+ BCC2+ BCC3+ BCC4	BCC5+ BCC6
« Promotion de la santé »	BCC1+ BCC2+ BCC3+ BCC4	BCC7

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- Un contrôle continu
- Un examen terminal
- Un contrôle continu + un examen terminal

Le contrôle continu peut prendre la forme d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale, de quizz en ligne.
L'examen terminal peut prendre la forme d'un examen sur table, en présentiel ou à distance, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre :

- La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné.
- La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée au plus tard au moment de la soutenance des mémoires/rapports de stage.

Absence aux examens :

- Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2
- Une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Les soutenances de stage ont lieu en juin/juillet ou septembre selon la durée et l'organisation du stage.

Règles de validation et de compensation des UE.

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances spécifique.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note totale à cette UE supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis.

Pour la première session, une UE non validée ne peut être compensée que si :

- La note de l'UE est supérieure ou égale à 9,5/20.
- Et la moyenne des UEs qui composent le BCC concerné est supérieure ou égale à 10/20

Dans le cas contraire, l'étudiant doit repasser l'UE en deuxième session

A l'issue de la seconde session, une UE non validée ne peut être compensée que si :

- La note de l'UE est supérieure ou égale à 8/20.
- Et la moyenne des UEs qui composent le BCC concerné est supérieure ou égale à 10/20

Dans tous les cas, l'UE stage (eSTG202) ne rentre pas dans le système de compensation (BCC4).

Quelles que soient les modalités d'examen, si l'UE n'a pas été validée ou compensée en première session, une seconde session sera mise en place :

- Pour les UE validées par examen terminal, les étudiants repassent l'examen terminal.
- Pour les UE validées par contrôle continu uniquement, une épreuve écrite ou orale sera donnée en seconde session (pour chaque partie non validée si le contrôle est en plusieurs parties).
- Pour les UE validées par contrôle continu et examen terminal;

- - si la note de première session à l'examen terminal est inférieure à 10 et la note du contrôle continu supérieure à 10 : les étudiants repassent l'examen terminal et la note du contrôle continu est conservée en seconde session
- - si la note de première session à l'examen terminal est supérieure à 10 et la note du contrôle continu inférieure à 10 : les étudiants repassent le contrôle continu sous la forme d'une épreuve écrite ou orale et la note de l'examen terminal est conservée en seconde session
- - si les notes de première session de l'examen terminal et du contrôle continu sont inférieures à 10, les étudiants repassent l'examen terminal et/ou le contrôle continu (sous la forme d'une épreuve écrite ou orale) à la discrétion du jury

- Pour l'UE stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, à la discrétion du jury.

Règles de validation des BCC

Les BCC sont validés quand

- Toutes les UE de ces BCC sont validées ou compensées
- Et que la moyenne générale à ce BBC est supérieure ou égale à 10/20.

La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la deuxième session le cas échéant.

Les BCC ne se compensent pas entre eux.

L'UE stage ne rentre pas dans le système de compensation (BCC4).

Validation du diplôme (Master 2)

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédit ECTS	Responsable
BCC1 –Monter une étude ou un projet de santé publique du protocole à la présentation des résultats 12 ECTS							
eEPISTA201	UE obligatoire Semestre 3	Méthodes avancées en épidémiologie étiologique	60 h	2	Contrôle continu (40%) Examen terminal sur table de 3h30 (60%)	6	G.Coureau M. Avalos
ePSP201	UE obligatoire Semestre 3	Méthodologies de projets : Elaboration de protocole d'études, d'enquêtes, communication	60 h	2	Examen terminal	6	G. Coureau
BCC2- Concevoir, analyser et évaluer une intervention ou projet de recherche clinique 9ECTS							
eRCL201	UE obligatoire Semestre 3	Principes et analyse des essais cliniques et essais d'intervention	30 h	1	Examen terminal	3	E.Lhomme
eEVA201	UE obligatoire Semestre 3	Evaluation en santé : approche médico-économique et évaluation des actions des systèmes de santé	60 h	2	Contrôle continu (30%) Examen terminal sur table de 2h (70%)	6	S.Mathoulin -Pelissier V. Thevenet Clémence Thébaud
BCC3- Utiliser les principes de l'épidémiologie et connaitre les spécificités dans les domaines des investigations épidémiques et de la santé environnementale 6ECTS							
eENV201	UE obligatoire Semestre 3	Santé environnementale	30 h	1	Examen terminal	3	G. Bouvier
eEPI201	UE obligatoire Semestre 4	Surveillance et investigation en santé publique	30 h	1	Examen terminal	3	M.Altmann
BCC4- Mettre en pratique les compétences en santé publique dans le monde professionnel 21ECTS							
eMNG201	UE obligatoire Semestre 4	Leadership et management des services de santé	30 h	1	Examen terminal	3	M.Sibé
eSTG202	UE obligatoire Semestre 4	Stage et projet professionnel	15 semaines ou 490h minimum	6	Ateliers Rédaction d'un mémoire Soutenance orale	18	G.Coureau
Selon l'orientation : Orientation « Gestion et analyse de données » : BBC 5 + BCC6 Orientation "Promotion de la santé" : BCC7							
Orientation « Gestion et analyse de données »							
BCC5 Participer à un projet de promotion de la santé en comprenant les déterminants de la santé 6ECTS							
eSHS201	UE obligatoire Semestre 3	Economie du développement, déterminants et inégalités sociales de santé	30 h	1	Contrôle continu Economie (1/2) Contrôle continu SHS (1/2)	3	E. Verpillot A.Rivadeneyra

ePROM201	UE obligatoire Semestre 3	Promotion et éducation pour la santé	30 h	1	Examen terminal	3	R.Salamon C. Dantzer

BCC6 –Gérer des données de santé et analyser des données longitudinales 6ECTS							
eINF201	UE obligatoire Semestre 4	Gestion des données en santé : bases de données et systèmes d'information	30h	1	Examen terminal à distance	3	F.Thiessard
eEPISTA202	UE obligatoire Semestre 4	Analyses de données de cohorte	30h	1	Examen terminal	3	A.Rouanet
Orientation "Promotion de la santé"							
BCC7 – Mener un projet de promotion de la santé en comprenant les déterminants de la santé 12ECTS							
eSHS201	UE obligatoire Semestre 3	Economie du développement, déterminants et inégalités sociales de santé	30 h	1	Contrôle continu Economie (1/2) Contrôle continu SHS (1/2)	3	E. Verpillot A Rivadeneyra
eProm201	UE obligatoire Semestre 3	Promotion et education pour la santé	30h	1	Examen terminal	3	R Salamon C Dantzer
ePROM203	UE obligatoire Semestre 4	Intervention en promotion de la santé	60h	2	Préparation d'une intervention de promotion de la santé en individuel ou groupe (50%) Présentation de l'intervention finalisée (50%).	6	M.Albouys